

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	1
Votants :	19
Date de convocation :	18/11/2025
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mardi 9 décembre 2025 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV – Maison de la Culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Jean-Marc REGNAUT donne procuration à Ludovic SICARD,

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2025_055

7.5 Subventions

Objet : Travaux de mise en conformité électrique des installations du stade et amélioration de la performance énergétique par passage en Leds – approbation du projet et plan de financement

Monsieur le Maire expose le projet de mise en conformité électrique des installations du stade et d'amélioration de la performance énergétique par passage en leds.

Le montant estimé de ces travaux, servant de référence aux demandes de subvention, s'évalue à 133 553,34 € HT soit 160 264,01 € TTC, décomposé selon le plan de financement suivant :

Plan de financement :

- TE32 30% x 133 553€	40 066,00 € HT
- Etat (DETR) : 30% x 133 553€	40 066,00 € HT
- Fonds d'aide au Foot Amateur (20% plafonné à 15 000€)	15 000,00 € HT
- Bonification FAFA pour commune FRR (10% de l'aide)	1 500,00 € HT
- Commune de Pavie : 27.65% x 133 553€	36 921,34 € HT
Total du projet HT	133 553,34 €
Commune de Pavie TVA 20%	26 710,67 €
Total TTC	160 264,01 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et sur son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçu du Conseil municipal dans ce domaine par délibération du 26 mai 2020.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet et le plan de financement correspondant,
- De prendre acte des demandes de subvention par Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures relatives à ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.

Pavie, le 10 décembre 2025

Le Maire

Jean-Michel BLAY

